



## 7. RATIFICATION DES CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

### Résolution CA2020-09-09-23

Il est résolu de modifier le premier paragraphe du règlement 9 des règlements généraux du CSA de la façon suivante:

#### 9. AVIS DE CONVOCATION (version actuelle)

L'avis de convocation à une assemblée des membres est adressé à tous les membres en règle qui y ont droit. Le délai de convocation d'une assemblée générale annuelle est d'au moins dix jours (10) et celui d'une assemblée spéciale est d'au moins **trente (30)** jours.

#### 9.AVIS DE CONVOCATION (version modifiée)

L'avis de convocation à une assemblée des membres est adressé à tous les membres en règle qui y ont droit. Le délai de convocation d'une assemblée générale annuelle est d'au moins dix jours (10) et celui d'une assemblée spéciale est d'au moins **dix (10)** jours.